



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 30/04/2024

Arrêté numéro : AM 9.2024.4
Thème : Occupation du domaine public
Type d'arrêté : Temporaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Date d'affichage : 03/05/2024

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HANGAR RACHOU



Le Maire de la Commune de LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-et suivants,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,
Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.210-9,
Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 et 321-8,

Considérant la nécessité pour l'organisateur d'une manifestation se déroulant sur le domaine public d'obtenir une autorisation du maire,
Considérant la localisation de la manifestation qui se déroulera au préau en face de l'église,
Considérant la demande faite par l'association Monsieur Hervé Abraté, à l'occasion d'une réunion ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Monsieur Hervé Abraté est autorisé à occuper le hangar Rachou en cas de pluie le samedi 8 juin 2024 de midi à 19 heures

Article 2 :

Le bénéficiaire doit veiller à laisser un accès permanent aux engins de secours à l'intérieur de la manifestation.

Le bénéficiaire doit également veiller au maintien en bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.



- Mairie de Larra -
- 31330 -

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la commune de Larra ainsi que sur le lieu de la réunion

Article 4 :

Monsieur Le Maire de Larra et Monsieur le Commandant du groupement de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN